ESSAI

SUR LA

CHLOROSE.

N° 138.

19.

Tribut académique

PRÉSENTÉ ET PUBLIQUEMENT SOUTENU A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER, le 26 Août 1837;

Par Josephe ZAKRZEWSKI, né à Lublin (Pologne).

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

Si la santé est le premier des biens,
la médecine est le premier des arts.
Cabanis.

Montpellier:
IMPRIMERIE DE Matthieu DUCROS,
Rue des Sœurs-Noires, n° 3, derrière l'Église St-Roch.

1837.

Aux Mânes

DE MON PÈRE.

Hommage et regrets éternels !

A LA MEILLEURE DES MÈRES.

Gage d'amour et de reconnaissance.

J. ZAKRZEWSKI.

ESSAI

SUR

LA CHLOROSE.

On donne le nom de chlorose dénomination qui vient du mot grec *(klorose)* jaune-vert à une maladie qui est plus vulgairement connue sous celui de pâles-couleurs, caractérisée par la décoloration de la face, qui prend une teinte jaune ou verdâtre, la dépravation ou la perversion des fonctions digestives, la dispnée et les palpitations; plus commune dans le climat chaud ou tempéré que dans le nord, chez les femmes, les jeunes filles surtout, que chez les hommes, qui en sont rarement affectés. Je crois inutile de rappeler ici toutes les idées fausses pour la plupart que les anciens auteurs se faisaient de cette maladie, qu'ils désignaient sous les noms de maladies des jeunes filles, (Sennert, Roderie à Castro); fièvre d'amour, (Langius, Astruc); ictère blanc, (Etmuller); fièvre pâle, (Mercatus, Rivière); couleur honteuse, (Bailleau), suivant les symptômes extérieurs qui les frappaient le plus, ou suivant l'opinion qu'ils s'étaient formés sur la nature ou le siége de la chlorose. Sydenham, la considère comme une espèce d'hystérie; Hoffmann et Van-Swieten, la rapportaient aux cachexies; Sauvage la plaçait dans les ictéritiés; Cullen, dans les adynamies; Pinel et beaucoup d'autres, ne la regardaient que comme un symptôme de l'aménorrhée.

Réfuter ce que chacune de ces opinions peut avoir d'erroné, serait dépasser le but que je me suis proposé et les bornes restreintes d'une dissertation inaugurale.

On voit aussi parmi les modernes, même incertitude, même doute, même diversité d'opinions ; et sous des expressions différentes, n'ont-ils fait peut-être que reproduire la plupart des théories ou des erreurs de leurs devanciers.

La nature asthénique de chlorose est généralement admise par les auteurs ; mais quelle en est la cause prochaine, ou pour mieux dire, dans quel système d'organe cette cause réside-t-elle ? Voilà le point sur lequel les opinions sont extrêmement variées. Les recherches cadavériques n'ayant offert que des lésions organiques très vagues, chaque auteur en a déterminé le siége, d'après ses propres observations et sa manière de voir. C'est ainsi que l'engorgement de la rate, (Gallien); l'hasténie des ovaires, (Cullen); le défaut d'action des organes génitaux, (Cabanis); l'atonie de l'utérus; (Capuron), etc. ; ont tour-à-tour été regardés comme cause de la chlorose. De nos jours, Gardien et Boisseau l'ont attribuée, le premier à l'atonie de l'appareil digestif; le second à une asthénie du système sanguin, consistant principalement dans l'affaiblissement des qualités stimulantes du sang. Franck pense avec raison qu'elle peut tenir primitivement à un état opposé à la faiblesse. Il existe encore plusieurs autres opinions ; l'oubli dans lequel elles sont tombées, me justifie de leur omission.

Il est facile de voir que toutes ces idées sur la cause prochaine de la chlorose sont trop exclusives. En effet, il est impossible d'admettre que l'atonie de l'utérus puisse être la cause unique d'une maladie qui est commune aux deux sexes. Il en est même du défaut d'action des organes génitaux ; car, s'il est vrai que les enfans présentent des exemples de pâles-couleurs, on ne peut pas alors les attribuer à cette cause, puisque ce défaut d'action ne constitue pas un état morbide à cet âge. Ne serait-il pas plus raisonnable de regarder l'action de la matrice et des organes génitaux, tout au plus comme une cause éloignée de cette maladie? Il me semble que cette diminution des propriétés vitales de l'appareil de la génération ne peut amener l'altération du sang, que par le trouble qu'elle peut occasionner dans les fonctions des organes qui concou-

rent à sa formation ; car, si l'on veut expliquer cette asthénie du système sanguin par l'embarras apporté d'abord dans la circulation par l'excès de sang qui devait s'écouler par les parties génitales, on devra admettre que la chlorose commence toujours par une pléthore, ce que l'observation est loin de prouver. Si l'observation se montre défavorable à l'opinion de ceux qui veulent faire résider la chlorose dans l'atonie des organes génitaux, elle vient, au contraire, à l'appui de l'opinion de ceux qui la considèrent comme la cause de cette même atonie. En effet, ce qui a porté les auteurs à accuser l'inertie de l'appareil générateur, et plus particulièrement celle de l'utérus de différens phénomènes qui constituent les pâles-couleurs, c'est la fréquence de cette maladie chez les jeunes filles pubères, mais si l'on fait attention que les filles atteintes de cette maladie étaient, avant l'époque de la puberté, le plus souvent débiles, lymphatiques, peu riches de sang, on sera porté à croire que la chlorose préexistait; seulement, elle s'est manisfestée alors par un phénomène plus sensible, la suppression ou l'irrégularité des menstrues.

Quoiqu'il soit difficile dans l'état actuel de nos connaissances, de déterminer le véritable siége de la chlorose, il ne me paraît pas moins clair que les différens symptômes qui la composent peuvent appartenir à une affection particulière, pouvant résider dans divers organes. La plus grande fluidité du sang et sa décoloration sont les phénomènes constans de cette maladie, et auxquels la plupart des auteurs sont subordonnés. Cette altération du sang est-elle primitive ou secondaire ? Boisseau, qui a admis la première de ces opinions, n'en a pas moins avancé que des recherches ultérieures pourront faire connaître l'influence des altérations du foie et d'autres organes dans la production de la chlorose. Pour moi, sans nier que cette altération du fluide nutritif puisse être primitive, je crois qu'elle provient aussi souvent de l'atonie des organes qui jouent un rôle important dans l'acte nutritif.

Causes. — Il est difficile d'établir une division exacte des causes de la chlorose, en prédisposantes et occasionnelles, parce que presque toutes, par leur action continue et prolongée, peuvent la faire naître

.Cependant on doit regarder comme prédisposantes les suivantes ; le tempérament lymphatique et nerveux, l'habitation des lieux bas et humides, les alimens peu nourrissans et difficiles à digérer, un régime diététique mal suivi, une vie oisive et trop sédentaire, l'usage prolongé des boissons aqueuses et des bains chauds, les veilles excessives, un sommeil trop prolongé, les fortes contensions d'esprit, la trop grande assiduité à l'étude ; enfin, toutes celles qui tendent à affaiblir et à détériorer la constitution du sujet; tandis qu'on doit regarder comme occasionnelles les suivantes: les chagrins profonds et prolongés, une crainte continuelle, un amour concentré ou contrarié; en un mot, toutes les affections morales tristes. La privation des plaisirs vénériens chez une fille ardente, ou qui les a déjà goutés, l'excitation trop fréquente des organes génitaux, la masturbation, la suppression trop prolongée des règles, ou leur écoulement immodéré, les évacuations sanguines abondantes et trop souvent répétées.

Un air emprisonné dans les rues étroites et profondes des villes, et vicieux par les émanations qui s'en échappent, la mauvaise nourriture dont les classes pauvres des cités font usage, et l'affreuse misère qui pèse souvent sur eux, sont des agens très puissans pour affaiblir leur constitution, l'oisiveté, des occupations peu propres à fortifier des organes, les lectures érotiques, les spectacles, les bals; tout moyen propre à exalter la sensibilité et à faire naître des passions violentes et tristes, exercent une influence semblable sur les classes riches.

Dans les campagnes, au contraire, on y respire un air libre et pur; les travaux qui font les occuppations des habitans, sont très propres à fortifier le corps et à émousser la sensibilité ; les passions y sont par cela-même moins violentes ; et quoique la nourriture ne soit pas toujours des plus saines, la misère ne s'y fait pas aussi vivement ressentir que parmi les classes pauvres des villes. Voilà autant de considérations qui expliquent la plus grande fréquence de la chlorose chez les habitans de la ville. Cependant, la campagnarde n'en est pas à l'abri; des circonstances qui lui sont parti-

culières peuvent l'y rendre sujette ; les fatigues excessives avant le développement complet des forces, la situation du village dans des lieux humides et marécageux, des maisons mal éclairées et mal bâties dans lesquelles habite souvent un nombre considérable de personnes.

On voit que parmi ces causes, les unes affaiblissent la vitalité générale par leur action primitive, et les autres par un effet consécutif à leur action qui est excitante.

Symptômes et diagnostic. — Les symptômes généraux de la chlorose ont été assez bien décrits par tous les auteurs ; ils sont si bien tranchés dans la plupart des cas, qu'il serait aussi difficile de méconnaître cette maladie là où elle existe, que de la reconnaître là où elle ne serait pas. Nous les bornerons aux suivans : pâleur uniforme de la face, tirant sur le jaune-paile ou vert, sans colorations des pommettes ; cercles livides autour des paupières, qui sont quelquefois tuméfiées après le sommeil ; décoloration des lèvres et de la conjonctive ; tristesse et hébétude dans le regard ; peau sèche, terne et plombée ; constipation ou diarrhée opiniâtre, œdématie des membres inférieurs, propention extrême au sommeil ; inertie telle que la malade évite le moindre exercice, recherche le repos et la solitude, soupire et verse quelquefois des larmes involontaires ; l'appétit diminue graduellement jusqu'à l'annorrexie complète ; il est souvent remplacé par le désir immodéré d'alimens très sapides ou des substances impropres à la nutrition, telle que la craie, le charbon, le plâtre, etc. Malgré un tel dérangement des fonctions digestives, la maigreur n'est pas toujours cependant une conséquence dans cette maladie ; on voit des chlorotiques jouir d'un certain embonpoint, mais dans ce cas, les chairs sont toujours flasques ; c'est ce que l'on appèle vulgairement mauvaise graisse. Le pouls est fébrile, mais petit. La difficulté de respirer augmente jusqu'à l'oppression lorsque la malade monte des degrés ou qu'elle marche un peu vite. La menstruation, quand elle a lieu, ne s'opère qu'imparfaitement, les périodes n'en sont pas uniformes et s'éloignent de plus en plus ; le sang des règles devient en même temps plus

pâles et plus séreux jusqu'à ce qu'enfin elle cesse de paraître, ce qui est toujours un symptôme grave, parce qu'il est alors très difficile de les rappeler.

Les symptômes caractéristiques de la chlorose serviront encore à la distinguer d'autres maladies avec lesquelles on pourrait la confondre. Ainsi, elle se distingue de l'ictère par la couleur de la sclérotique, qui reste blanche dans celle-ci, tandis qu'elle est jaune dans l'autre ; de l'anasarque ou leucophlegmatie en ce que dans l'une et dans l'autre affections, le corps est œdematié ; mais avec cette différence que dans la chlorose, la tuméfaction n'est pas universelle, et que l'impression du doigt n'y reste pas tracé comme dans l'anasarque. A cette série de symptômes s'enjoignent deux autres trop intéressans à connaître ; je veux parler des palpitations et des bruits anormaux de quelques artères

On désigne sous le nom de palpitations chlorotiques, ces moumouvens tumultueux, forts et fréquens, dont le cœur est quelquefois agité chez certains sujets, qui ne sont atteints d'aucune lésion matérielle de cet organe (1). On les a appelées nerveuses, parce qu'on est généralement convenu de classer parmi les névroses, toute affection inconnue dans sa nature organique, qui ne laisse après elle aucune lésion appréciable, et que l'on rapporte alors à quelque dérangement du système nerveux, à un trouble quelconque de l'innervation. — Un symptôme des plus constans, des plus caractéristiques, et pourtant des moins appréciés jusqu'à ces jours, est celui qui consiste dans certains bruits anormaux des artères d'un gros calibre, telles que les sousclavières, les carotides, les crurales, etc.

Laënnec le premir avait obervé (2) un bruit de soufflet, sibillant et musical, très commun à un certain degré, chez les hypochondriaques et les femmes hystériques, ainsi que chez les jeunes gens délicats, irritables, sujets à des hémorrhagies, et il l'attribuait à un état vital par-

---

(1) Bouillaud. Traité des maladies du cœur.

(2) Traité de l'auscultation médiate.

ticulier des artères, à une simple modification de l'innervation, à une anomalie de l'influx nerveux. — Aucun des auteurs qui ont traité de la chlorose, *ex professo*, n'en ont signalé l'existence ; et Bouillaud seul ayant observé ces divers bruits, qu'il désigna sous le nom de bruit de soufflet continu, sifflement moduleux ou chant des artères, sur une centaine de sujets chlorotiques des deux sexes, n'hésita point après de dire que l'on retrouverait les bruits indiqués chez toute chlorotique nouvelle qui se présenterait ; et plus de vingt fois, dit-il, l'expérience a justifié sa prévision.

Marche, durée et *terminaison.* — La marche de la chlorose est plus ou moins rapide, selon que la constitution du sujet affecté est plus ou moins détériorée, soit par des maladies antérieures, soit par des vices héréditaires. — Sa durée est ordinairement très longue ; elle varie depuis un mois jusqu'à deux ans. — Parmi les terminaisons de cette maladie, on observe souvent les engorgemens des viscères du bas-ventre, les épanchemens séreux, soit dans la cavité thoracique, soit dans la cavité abdominale, soit dans le péricarde ; d'autrefois, le tissu cellulaire est le siége d'une infiltration générale.

Pronostic. — Diverses circonstances peuvent faire varier le pronostic ; si la maladie est récente, que le sujet soit d'une bonne constitution, s'il peut se placer dans des conditions hygiéniques, nouvelles et favorables, s'il n'existe pas des complications, si les règles n'ont pas encore paru, il est permis d'espérer une heureuse issue. — Dans les circonstances opposées, le pronostic sera plus fâcheux ; toutefois sa gravité semble dépendre plus particulièrement des maladies qui la compliquent. — La suppression graduelle des menstrues, malgré les moyens que l'on emploie, est aussi d'un fâcheux augure. — Enfin, on doit craindre encore une issue funeste, lorsqu'il y a impossibilité de soustraire la malade à l'action des causes qui ont produit les pâles-couleurs.

Nécropsie. — Les seules lésions qui se soient constamment offertes à l'ouverture des cadavres des individus qui succombent à la chlorose, sont la vacuité des vaisseaux sanguins, et la décoloration des chairs ; pour les autres, elles sont très variées. — L'engorgement de la rate, les concrétions biliaires dans le vésicule hépatique, les tubercules pul-

monaires, mésentériques, la désorganisation du foie s'offrent tour à tour. — L'estomac a également présenté des traces de phlegmasie ; d'autrefois on l'a trouvé moins volumineux que dans l'état naturel, resserré et atrophié. — Les médecins qui ont dirigé plus particulièrement leurs recherches sur les organes génitaux, ont avancé que l'utérus et les ovaires étaient très peu volumineux et atrophiés, les vaisseaux qui s'y rendent très peu développés ; mais ces faits ne sont nullement concluans en faveur de l'hypothèse qui fait résider la chlorose dans l'atonie des parties génitales, parce qu'ils peuvent être l'effet de l'asthénie générale.

Traitement. — Le traitement de la chlorose doit être dirigé d'après trois indications principales. La première consiste dans l'éloignement des causes qui ont produit et qui peuvent perpétuer la maladie ; les moyens employés pour remédier à cette indication sont purement hygiéniques. la seconde est fournie par l'état d'asthénie générale ; c'est aux toniques qu'on doit avoir recours. La troisième vient du défaut d'énergie des organes génitaux ; les emménagogues et les excitans externes de ces mêmes organes trouvent ici leur place. Ces vues générales sur le traitement des pâles-couleurs subissent quelque modification de la part des différentes complications qui peuvent exister. — J'aurai soin de les déterminer après avoir décrit ces trois sortes de moyens curatifs.

Moyens hygiéniques. — Ce traitement seul peut suffire pour guérir certains cas de chlorose, surtout si la maladie est encore récente ; et lors même qu'il est insuffisant, il doit être toujours associé aux autres méthodes curatives. Le premier conseil à donner à une chlorotique, consiste à lui faire transporter sa résidence à la campagne dans un lieu élevé, sec et situé dans un climat chaud, si la chose est possible : on aura soin de l'entourer de tout ce qu'on jugera convenable pour la mettre à l'abri de l'ennui et de la tristesse.

Tous les exercices, tels que la promenade à pied, à cheval, en voiture, la danse, le jeu des volans, etc., sont d'une très grande utilité ; ils réunissent le triple avantage de fortifier les organes, de provoquer la transpiration, et de procurer des distractions agréables ; et sous ce rapport, il n'est pas indifférent de choisir l'un ou l'autre de ces exercices : il faut toujours consulter les penchans de la malade. Les

frictions sèches et aromatiques donnent du ton aux solifris et provoquent la transpiration ; le vêtement de flanelle appliqué sur la peau convient aussi sous ce dernier rapport. Le régime des chlorotiques doit être pris parmi les alimens sains et fortifians ; les viandes rôties et grillées remplissent très bien ces conditions. On leur permettra en même-temps l'usage des boissons toniques, comme le vin de Bordeaux pris en petite quantité et mêlé avec de l'eau. Le praticien devra aussi porter son attention sur les affections morales de la malade, il emploiera tous les moyens possibles pour lui inspirer des sentimens vifs et gais, et lui ôter toute sorte d'inquiétudes sur son état, si elle en avait. S'il y a lieu de croire que la chlorose tient à une passion violente, telle qu'un amour contrarié, il faudra faire en sorte de changer ses idées, soit par le raisonnement, soit en faisant naître dans son cœur une passion moins dangereuse. Après avoir inutilement essayé tous ces moyens, on conseillera aux parens de la chlorotique, de condescendre à sa volonté si les convenances ne s'y opposent pas. C'est dans ce cas seul peut-être, et dans celui où les pâles-couleurs ont été produites par l'abstinence des plaisirs vénériens, que le mariage peut convenir. Quand on croira que les moyens précédens sont insuffisans, on aura recours à la matière médicale.

Traitement tonique. — Avant d'entrer dans des détails sur ces moyens thérapeutiques, il faut dire un mot des vomitifs par lesquels certains auteurs ont conseillé de commencer le traitement de la chlorose, ils peuvent être utiles, lorsqu'il y a embarras gastrique ; de plus, en irritant l'estomac, il augmente sa puissance absorbante et le prépare pour ainsi-dire à mieux recevoir l'action des médicamens qu'on doit y introduire ; mais s'il y a complication de gastrite, ils sont rigoureusement contre-indiqués. Les mêmes réflexions sont applicables aux purgatifs.

Le houblon, l'absinthe, la petite centaurée, la rhubarbe, le quinquina, etc., sont les médicamens végétaux, auxquels on a le plus souvent recours. On les administre en infusion dans l'eau, ou mieux en leur donnant le vin pour véhicule. Le vin de quinquina mérite

la préférence. Ballard dit, avoir obtenu des résultats très favorables de l'écorce de chaîne et de celle de marronnier d'Inde, infusée dans du vin ; il est pourtant vrai de dire qu'on ne peut guère compter sur ces moyens. Le fer, sous diverses formes, jouit d'une efficacité bien plus sûre dans le traitement de la chlorose. Agit-il en donnant du ton aux organes digestifs ou en augmentant la proportion du fer dans le sang. Les auteurs ont émis les deux opinions ; toutes les deux sont probables ? Le safran de Mars apéritif, la teinture du même nom, l'eau ferrée, la limaille de fer, ayant surtout pour véhicule le vin blanc, sont les préparations que l'on emploie le plus souvent. On prescrira aussi avantageusement l'emploi des eaux minérales ferrugineuses de Vichy, de Spa, de Passy, de Forges, de Pyrmont, de Plombières, etc. Ces moyens suffisent dans le plus grand nombre de cas, pour ramener complètement la santé. Cependant, il arrive quelquefois que malgré qu'on ait remédié à l'asthénie générale, la suppression des menstrues persiste. C'est alors qu'il est nécessaire de recourir aux médicamens propres à remplir la troisième indication.

Traitement excitant. — Le traitement est externe ou interne. Les substances qui composent le premier sont dites emménagogues ; elles sont presque toutes fournies par le règne végétal : la rhue, le safran, la sabine, l'armoise, l'aloès, etc., sont celles qui possèdent au plus haut degré cette propriété. Ces médicamens doivent être administrés avec la plus grande prudence, parce qu'ils pourraient occasionner une forte irritation dans l'estomac ou l'utérus, et de déterminer ainsi des accidens plus graves que ceux qu'on avait à combattre. On les associe ordinairement avec les toniques. Les excitans externes sont : les ventouses sèches, appliquées à la partie interne des cuisses, aux aines, à l'hypogastre et aux lombes. Les frictions pratiquées sur ces mêmes parties, les vapeurs d'eau chaude ou d'infusion stimulante dirigée vers l'utérus ; les sangsues à la vulve et la saignée du pied ; quoiqu'ils n'appartiennent pas à la classe des excitans qui ont été conseillés par quelques auteurs, peuvent être plus nuisibles qu'utiles. L'électricité et le galvanisme ont été aussi proposés pour provoquer les règles ; c'est un moyen très énergiques ; on doit ne s'en servir qu'avec pré-

caution. Tous ces moyens thérapeutiques, très utiles quand ils sont administrés dans des circonstances favorables, peuvent devenir nuisibles par leur application intempestive.

Tout ce que nous venons de dire du traitement de la chlorose, lui convient dans son état de simplicité ; elle y résiste rarement. Mais s'il y a complication, le traitement devra être modifié d'après les indications des maladies coexistantes. C'est ainsi que, lorsqu'il existe une gastro-entérite, on tâchera de combiner de la manière la plus avantageuse, les médicamens indiqués par l'une et l'autre de ces maladies. Les emménagogues et les purgatifs sont contre-indiqués par la phlegmasie du tube digestif, on les remplacera par les excitans externes, et on suppléera, autant que possible, aux saignées et aux sangsues indiquées par la gastro-entérite, par des boissons émollientes, par les lotions, les fomentations et les lavemens de même nature. Lorsqu'il existe une affection pulmonaire incurable, on ne doit point fatiguer la malade par des remèdes inutiles ; on se contentera d'un traitement palliatif.

FACULTÉ DE MÉDECINE

DE MONTPELLIER.

PROFESSEURS.

MESSIEURS

CAIZERGUES, DOYEN. Clinique médicale.
BROUSSONNET. Clinique médicale.
LORDAT, *Examinateur*. Physiologie.
DELILE. Botanique.
LALLEMAND. Clinique chirurgicale.
DUPORTAL, *Suppléant*. Chimie médicale.
DUBRUEIL. Anatomie.
DUGES, *Examinateur*. Pathologie chirurgicale. Opérations et Appareils.
DELMAS. Accouchemens. Maladies des femmes et enfans.
GOLFIN, *Président*. Thérapeutique et Matière médicale.
RIBES Hygiène.
RECH, *Examinateur*. Pathologie médicale.
SERRE. Clinique chirurgicale.
BÉRARD. Chimie générale et Toxicologie.
RÉNÉ. Médecine légale.
RISUENO D'AMADOR. Patholog. et Thérapeut. génér.

Professeur honoraire.

AUG.-PYR. DE CANDOLLE.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

VIGUIER.
KUHNHOLTZ.
BERTIN.
BROUSSONNET
TOUCHY.
DELMAS.
VAILHÉ.
BOURQUENOD.

FAGES, *Suppléant*,
BATIGNE.
POURCHÉ, *Examinateur*.
BERTRAND.
POUZIN.
SAISSET, *Examinateur*.
ESTOR.

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

MATIÈRE DES EXAMENS.

1er Examen. *Physique, Chimie, Botanique, Histoire naturelle des médicamens, Pharmacie.*

2e Examen. *Anatomie, Physiologie.*

3e Examen. *Pathologie externe et interne.*

4e Examen. *Matière médicale, Médecine légale, Hygiène, Thérapeutique, Épreuve écrite en français.*

5e Examen. *Clinique interne ou externe, Accouchemens, épreuve écrite en latin, épreuve au lit du malade.*

6e Examen. *Présenter et soutenir une Thèse.*

SERMENT.

Moi..... en présence des Maîtres de cette École, de mes chers Condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être Suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux n'y verront pas ce qui s'y passe; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs, ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfans l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime, si je suis fidèle à mes promesses! que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères, si j'y manque!